



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0043

TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 12 janvier 2015, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0043**

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015)

Il peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard ainsi qu'au point de services situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce vingt-et-unième jour du mois de janvier deux mille quinze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le vingt et-unième jour du mois de janvier deux mille quinze et qu'une copie a été affichée au point de services et à la mairie d'arrondissement le vingt-deuxième jour du mois de janvier deux mille quinze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour du mois de janvier mille quinze.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement